

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 mai 2012

CP 12/05-06

L'an deux mil douze, le 21 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

Absent excusé : M. Descazeaux.

**RD 926E/RD 17 - PR 0+295
Éclairage de carrefour
MONTEILS
Avenant n°1 au marché n° 352/11**

Le marché n° 352/11 relatif aux travaux d'éclairage du carrefour de la RD 926E/RD 17 au PR 0+295 sur le territoire de la Commune de MONTEILS a été conclu, pour un montant de 34 897,48 € HT, le 9 décembre 2011 avec la Société ALLEZ et Cie.

Le présent avenant a pour objet l'augmentation du montant du marché, pour permettre la réalisation de travaux de génie civil supplémentaires.

En effet, le carrefour giratoire a été construit en 1998, sous maîtrise d'ouvrage D.D.E. et, en opérant les reconnaissances préalables à l'exécution du chantier, l'entreprise a constaté que les chambres de tirage et les gaines nécessaires au placement de l'alimentation électrique étaient absentes en traversée de la RD 17, côté agglomération de Monteils.

L'entreprise titulaire a proposé une solution technique consistant en la pose de gaine par fonçage, sur une longueur de 20 mètres, pour relier le génie civil existant et le câble alimentant les mats d'éclairage.

L'ensemble de ces dispositions génère une augmentation de la masse initiale des travaux et, l'introduction d'un prix n° 13 nouveau :

- forfait fonçage : 1 384,50 € HT (nouveau prix) ;
- gaine TPC 63 mm (20 ml à 33,00€) soit : 660 € HT (augmentation de la masse initiale) ;
- câble électrique (20 ml à 7,40 €) soit : 148 € (augmentation de la masse initiale).

Le montant du marché est augmenté de 2 192,50 € HT, soit 6,28 % de plus par rapport au marché initial qui est désormais de 37 089,98 € HT.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché n° 352/11 relatif aux travaux d'éclairage du carrefour de la RD 926E/RD 17 au PR 0+295 sur le territoire de la Commune de MONTEILS, selon les conditions rapportées ci-dessus .

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 352/11 relatif aux travaux d'éclairage du carrefour de la RD 926E/RD 17 au PR 0+295 sur le territoire de la Commune de Monteils conclu avec la Société ALLEZ et Cie, ayant pour objet l'augmentation du montant du marché, pour permettre la réalisation de travaux de génie civil supplémentaires ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant, au nom et pour le compte du département ;
- Précise que le montant du marché est augmenté de 2 192,50 € HT, soit 6,28 % de plus par rapport au marché initial ; il est désormais de 37 089,98 € HT.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,